

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023/03 à N° 2023/20

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 2 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt et trois, le deux février, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du vingt sept janvier deux mille vingt et trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE - Mme Karima HARIZI - M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE - M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY - M. Philippe LEMIERE - M. Roger LAURENT - Mme Isabelle CAMBIER - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Lucas WACRENIER - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - Mme Véronique DELEPLANQUE - M. Joffrey LEROY - M. Jérôme FRANCIN - M. Nicolas GROSSE - Mme Victoria GODEFROOD-BERRA - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Valéria GRASSELLI - Mme Nouria BELAYACHI -- M. Roger VICOT - Mme Anne LEDUC - M. Aro RATSIMIALARIVO - M. Romain FYVEY - M. Vincent DHELIN, Conseillers Communaux.

Monsieur Valéria GRASSELLI a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEMIERE
Madame Nouria BELAYACHI a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS
Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE
Madame Anne LEDUC a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN
Monsieur Aro RATSIMIALARIVO a donné pouvoir à Madame Karima HARIZI
Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC
Monsieur Vincent DHELIN a donné pouvoir à Madame Véronique DELEPLANQUE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 2 février 2023

DELIBERATION

2023/12 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS.

ASSOCIATION ET VOUS TROUVEZ CA DROLE / CENTRE REGIONAL DES ARTS DU CIRQUE – participation à la programmation circassienne

L'association « Et vous trouvez ça drôle » Centre Régional des Arts du Cirque (CRAC) propose chaque saison une programmation circassienne « Hors les Murs », dans les parcs de la ville, ou dans l'espace public. Ces projets permettent de présenter le travail du CRAC Hors les Murs pour un public ne fréquentant pas la structure.

Le budget total de l'opération est de 45.369 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention de 5.000 €.

ASSOCIATION « LA FABRIK DU BIZARRE » – Participation au projet « Furious Cirkus »

L'association « La Fabrik du Bizarre » a proposé en 2022 un festival de musiques actuelles à la Maison Folie Beaulieu. La deuxième édition, prévue en avril 2023 associera les associations locales pour faire découvrir les talents lommois. Des animations agrémenteront le festival (arts du cirque, prestations diverses par des associations lommoises). La renommée des artistes programmés va du local au national.

Le budget total de cet événement est de 28.200 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 1.500 €.

LES ACCORDEONISTES LOMMOIS – « Participation à un festival d'accordéon en Dordogne »

L'association doit participer à un festival d'accordéon en Dordogne au printemps 2023. Les frais de transport des membres de l'association et du matériel représentent un coût important.

Le budget total de cet événement est de 6.000 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 2.000 €.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes :
 - 5.000 € à « Et vous trouvez ça drôle ! (SIRET : 397 679 671 00024) ;
 - 1.500 € à la Fabrik du Bizarre (SIRET : 889 502 043 00017) ;
 - 2.000 € aux Accordéonistes lommois (SIRET : 453 208 555 00012) ;

- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants soit 8.500 € au chapitre 65, fonction 311, article 65748 - opération n° 1079 « Soutien aux associations culturelles » - code service : NEN.

ADOpte A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme

PUBLIE LE : 04 FEV. 2023



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

AVENANT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Lille - Commune associée de Lomme, représentée par Monsieur Olivier Caremelle, Maire délégué de la commune associée de Lomme agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Communal en date du 2 février 2023 et du Conseil Municipal de Lille en date du 3 février 2023, désignée ci-après par "la Commune", n° SIRET / 215 903 550 00014, Code NAF : 8411 Z,

D'une part

Et

L'association « Et vous trouvez ça drôle ! / Centre Régional des Arts du Cirque » (n° de déclaration de la préfecture : W595003505, N° SIRET : 397679 671-00024) ayant son siège social Parc Urbain, 16 rue du Château d'Isenghien à Lomme, représentée par Madame Corinne Depooter, Présidente, agissant en cette qualité, désignée ci-après par "l'Association",

D'AUTRE PART,

Il a été convenu de modifier comme suit la convention intervenue entre les parties pour l'année 2022.

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les dispositions ci-dessous s'ajoutent aux articles de la convention relatifs aux activités subventionnées, aux montants des subventions octroyés et le cas échéant aux modalités de versements.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

ARTICLE 2 : ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

En complément des activités de l'Association reprises en convention, les activités prises en compte par la Ville au titre du présent avenant sont les suivantes :

Programmation circassienne Hors les Murs

ARTICLE 3 : SUBVENTION

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses du présent avenant, la Ville s'engage à verser à l'Association une subvention s'élevant à la somme de 5000,00 €.

L'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter le programme détaillé et le budget prévisionnel mentionnés ci-dessus.

Fait à Lille, le.....

P/L' Association,

P/La Ville

AVENANT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Lille - Commune associée de Lomme, représentée par Monsieur Olivier Caremelle, Maire délégué de la commune associée de Lomme agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Communal en date du 2 février 2023 et du Conseil Municipal de Lille en date du 3 février 2023, désignée ci-après par "la Commune", n° SIRET / 215 903 550 00014, Code NAF : 8411 Z,

D'une part

Et

L'association « La Fabrik du Bizarre » (n° de déclaration de la préfecture : W 595037097, N° SIRET : 889 502 043 00017) ayant son siège social Pôle Associatif Michelet, 112 rue du XXème Siècle à Lomme, représentée par Mr Harold Biernacki, Président, agissant en cette qualité, désignée ci-après par "l'Association",

D'AUTRE PART,

Il a été convenu de modifier comme suit la convention intervenue entre les parties pour l'année 2022.

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les dispositions ci-dessous s'ajoutent aux articles de la convention relatifs aux activités subventionnées, aux montants des subventions octroyés et le cas échéant aux modalités de versements.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

ARTICLE 2 : ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

En complément des activités de l'Association reprises en convention, les activités prises en compte par la Ville au titre du présent avenant sont les suivantes :

Participation à la seconde édition du Festival « Furious Cirkus »

ARTICLE 3 : SUBVENTION

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses du présent avenant, la Ville s'engage à verser à l'Association une subvention s'élevant à la somme de 1500,00 €.

L'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter le programme détaillé et le budget prévisionnel mentionnés ci-dessus.

Fait à Lille, le.....

P/L'Association,

P/La Ville

AVENANT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Lille - Commune associée de Lomme, représentée par Monsieur Olivier Caremelle, Maire délégué de la commune associée de Lomme agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Communal en date du 2 février 2023 et du Conseil Municipal de Lille en date du 3 février 2023, désignée ci-après par "la Commune", n° SIRET / 215 903 550 00014, Code NAF : 8411 Z,

D'une part

Et

L'association « Les Accordéonistes lommeois » (n° de déclaration en préfecture : W595012957 et n° de contrat pour les responsabilités civiles : Serenis 121-VD7.000.004-59160-03, n° SIRET : 453 208 555 00012) ayant son siège social Hôtel de Ville, avenue de la République à Lomme, représentée par Monsieur Jean-Claude PYNSON, Président, agissant en cette qualité, désignée ci-après "l'Association",

D'AUTRE PART,

Il a été convenu de modifier comme suit la convention intervenue entre les parties pour l'année 2022.

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les dispositions ci-dessous s'ajoutent aux articles de la convention relatifs aux activités subventionnées, aux montants des subventions octroyés et le cas échéant aux modalités de versements.
Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

ARTICLE 2 : ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

En complément des activités de l'Association reprises en convention, les activités prises en compte par la Ville au titre du présent avenant sont les suivantes :
Participation à un festival en Dordogne

ARTICLE 3 : SUBVENTION

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses du présent avenant, la Ville s'engage à verser à l'Association une subvention s'élevant à la somme de 2000,00 €.

L'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter le programme détaillé et le budget prévisionnel mentionnés ci-dessus.

Fait à Lille, le.....

P/L'Association,

P/La Ville

Budget Prévisionnel Association : Et vous trouvez ça drôle !!! CRAC

Année :

2023

PROGRAMMATION CRAC

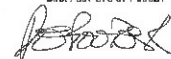
Dépenses			Recettes		
60	Achats	12 399,00 €	70	Ventes et prestations de services	11 500,00 €
604	Achats de prestations de service	10 799,00 €	706	Prestations de services	8 000,00 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	1 600,00 €		Recettes billetterie	8 000,00 €
	Eau - Gaz - Electricité - fioul	500,00 €	707	Ventes de marchandises (buvette, etc.)	3 500,00 €
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	300,00 €	74	Subventions d'exploitation	22 831,00 €
	Fournitures administratives	200,00 €		Etat - DRAC	2 000,00 €
	Autres fournitures (achats alimentaires et liquides, etc.)	600,00 €		Etat - Emplois aidés - service civique	631,00 €
61	Services extérieurs	2 070,00 €		Région - Formation - résidence	10 000,00 €
613	Locations	500,00 €		Département	700,00 €
615	Entretiens et réparations	800,00 €		Ville de Lille - Lomme	5 000,00 €
616	Primes d'assurances	320,00 €		Métropole Européenne de Lille	4 500,00 €
618	Divers	450,00 €		FOND PROPRE CRAC	11 038,00 €
62	Autres services extérieurs	5 700,00 €			
621	Personnel extérieur	2 000,00 €			
623	Publicités, publications et relations publiques	1 500,00 €			
625	Déplacements, missions, réceptions	2 000,00 €			
	Voyages - déplacements - transport	1 200,00 €			
	Réceptions	800,00 €			
626	Frais postaux et de télécommunications	200,00 €			
	Frais postaux	50,00 €			
	Téléphone - internet	150,00 €			
64	Charges de personnel	24 700,00 €			
641	Rémunération du personnel	16 200,00 €			
	Salaires personnels administratifs	4 800,00 €			
	Salaires personnels techniques	3 900,00 €			
	Salaires artistes	7 500,00 €			
645	Charges sociales	8 500,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €			
	Redevance pour droits et valeurs similaires (SACEM, etc.)	500,00 €			
Total	Dépenses	45 369,00 €		Total Recettes	45 369,00 €

Lomme, le 21 OCTOBRE 2022

Corinne Depooter

Présidente

ET VOUS TROUVEZ ÇA DRÔLE !!!
 CENTRE REGIONAL DES ARTS DU CIRQUE
 16, rue du Château d'Isenghien
 59160 LOMME
 ☎ 03 20 08 26 26
 Fax 03 20 08 26 27
 E-mail : ecoledecirque@craciomme.fr
 Siret : 397 879 871 00024



BUDGET PREVISIONNEL - LA FABRIK DU BIZARRE - 2023

APPEL A PROJET - Action Furious CirKus Acte 2

Attention : les colonnes dépenses et recettes doivent être équilibrées.

Dépenses		Recettes	
Année		Année	
60	Achats	17 650,00 €	70
604	Achats d'études et prestations de service	13 350,00 €	706
606	Achats non stockés de matières premières		70611
60631	Petit équipement	300,00 €	70612
60682	Achats alimentaires et liquides	4 000,00 €	707
61	Services extérieurs	9 900,00 €	708
611	Sous traitance générale		74
613	Locations	100,00 €	74
613230	Location immobilière	1 500,00 €	741
6135	Location matériel	4 000,00 €	7418
615	Entretiens et réparations		742
616	Primes d'assurances	300,00 €	743
62	Autres services extérieurs	2 150,00 €	744
622	Honoraires (comptables ou autres)		744
623	Publicités, publications et relations publiques	2 000,00 €	744
625	Déplacements, missions, réceptions		744
62510	Voyages et déplacements		745
62570	Réceptions		746
626	Frais postaux et de télécommunications		748
626100	Frais postaux		75
626200	Téléphone / informatique		7560
627	Services bancaires et assimilés	150,00 €	75800
628	Divers		75800
63	Impôts et taxes	2 000,00 €	76
64	Charges de personnel	0,00 €	77
641	Salaires personnel administratif		78
642	Salaires personnel technique		79
643	Salaires autres personnels		
645	Charges sociales (patronales)		
648	Autres charges de personnel		
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	
651	Redevance pour droits et valeurs similaires		
655	Quote part des opérations en commun		
658	Charges diverses de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux amortissements et provisions		
69	IS et Assimilés		
Total Dépenses		27 700,00 €	Total Recettes
			27 700,00 €



Nom : BIERNACKI Harold

Signature:

Qualité: Vice Président

ASSOCIATION : ACCORDEONISTES LOMMOIS		BUDGET PREVISIONNEL ANNEE (MAI 2023)	
DEPENSES (CHARGES)	MONTANT	RECETTES (PRODUITS)	MONTANT
CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
ACHATS		PRODUITS D'ACTIVITE	
Fournitures Administrative	200,00	Ventes (buvette)	0,00
Fournitures Alimentaires déplacement	200,00	Ventes (tombola)	0,00
Fournitures Vestimentaires	0,00	Ventes (gâteaux,café)	0,00
Matériel Divers	200,00		
Instruments/Partitions	0,00	Produits tirés de l'utilisation d'un	0,00
Petit Matériel et Equipement	200,00	équipement public (entrées)	
Cadeaux	300,00	Vente(Programme)	0,00
assemblée générale	0,00		
Sous-Total	1100,00	Sous-Total	0,00
SERVICES EXTERIEURS		COTISATIONS DONS	
Cotisations Fédération+SEAM	0,00	Cotisations	0,00
Assurances	0,00	Dons reçus lors des concerts extérieurs	0,00
Maintenance et Réparations	0,00	à Lomme	
Publicité, Journaux fédéraux	0,00	Dons reçus d'une personne privée	0,00
Sous-Total	0,00	Sous-Total	0,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
Personnel Extérieur		Commune	5000,00
Indemnités Déplacement CAR	4500,00	Département	0,00
Frais de compte	0,00		
Réceptions	300,00	Sous-Total	5000,00
Frais Postaux et Téléphone	100,00		
Dons/Solidarités	0,00	Fonds propres	1000,00
Sous-Total	4900,00	Sous-Total	1000,00
IMPÔTS ET TAXES		PRODUITS FINANCIERS	
Impôts		Intérêts compte livret	0,00
Sacem et Guso	0,00	Sous-Total	0,00
Sous-Total	0,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
CHARGES FINANCIERES		Virt du compte Livret pour ajustement compte	
Charges d'intérêts		Sous-Total	0,00
Sous-Total	0,00		
CHARGES EXCEPTONNELLES			
Sous-Total	0,00		
SOUS-TOTAL DES DEPENSES	6000,00	SOUS-TOTAL DES RECETTES	6000,00
Avantages en nature=contributions volontaires			
Locaux,personnel,fournitures diverses		Locaux,personnel,fournitures diverses	
Amortissements 2016	0,00	Amortissements 2016	0,00
Affranchissement,imprimerie,transport		Affranchissement,imprimerie,transport	
Bénévolat(pas de salariés)		Bénévolat(pas de salariés)	0
TOTAL DEPENSES (Charges)	6000,00	TOTAL RECETTES (Produits)	6000,00
RESULTAT (Bénéfice ou Perte)	0,00		
TRESORERIE AU 30/09/2022			
Disponible Banque		Compte Courant	2 760,26 €
		Compte Epargne	2 046,90 €
Disponible en Caisse		Caisse tenue par la trésorière	73,85 €
Signature du Président		Signature du Trésorier	
"certifié exact"		"certifié exact"	
Pynson Jean-Claude		Lallemand Stéphanie	





DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2023

INTITULE DE LA DEMANDE : programmation circassienne sur la ville de Lomme.....

CODE DU DOSSIER DE LA DEMANDE : EX010464

TYPE D'AIDE : Evénement ponctuel

NATURE DE LA DEMANDE : Renouvellement d'une demande.....

DATE DE DEPOT DE LA DEMANDE: 27 octobre 2022

MONTANT DEMANDÉ : 5 000,00 €

OBJET DE LA DEMANDE : Le crac propose une programmation circassienne éclectique
ouverte à tous. notre proposition artistique peut aller au-delà de
l'enceinte de notre chapiteau et se reprendre dans les différents
quartiers.....

AFFAIRE SUIVIE PAR : Lionel DELECROIX.....

ETAT DU DOSSIER : En cours d'instruction

IDENTIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION

NOM DE L'ASSOCIATION : ET VOUS TROUVEZ CA DROLE !!! Centre régional des arts du
cirque.....

SIGLE : CRAC.....

Adresse du siège social : 16 RUE DU CHATEAU D'ISENGHIEN
centre régional des arts du cirque.....

Code postal : 59160 Commune : LOMME.....

Tél. : 0320082626..... Fax. : 0320082627

Courriel : ecoledecirque@craclomme.fr.....

Site internet : www.centreregionalesartsducirque.com.....

N° SIRET : 39767967100024

Objet social : DECOUVERTE ET PROMOTION DES ARTS DU CIRQUE

- FORMATION AUX ARTS DU CIRQUE

- PRODUCTION, ACCUEIL ET CREATION DE SPECTACLES
- CENTRE DE RESSOURCES ET DE DOCUMENTATION
- TOUTE AUTRE ACTIVITE SE RAPPORTANT AUX ACTIVITES POPULAIRES.....

Adresse de correspondance :

PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Présentation du bureau de votre association

Titre	Nom	Prénom	Téléphone	Courriel
Trésorier	DROUARD	RICHARD		
Directeur	DUMONT	SANDRINE	0320082626	sandrine@craclomme.fr
Référent(e)	CUNIN	HELENE	0320084474	helene@craclomme.fr

Agréments administratifs de votre association

Type d'agrément	Attribué par	En date du

Moyens humains de votre association

Type de membre	Nombre de membres	Montant total des cotisations (en €)
Emplois aidés	1,00	0,00
Adhérents	453,00	111 000,00
Bénévoles	10,00	0,00
Intermittents du spectacle	75,00	0,00
Salariés CDI	19,00	0,00
Salariés CDD	6,00	0,00

DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

Informations générales de la demande

Personne responsable du dossier : Madame SANDRINE DUMONT

Si renouvellement, préciser l'année de la 1^{ère} édition et le montant de la subvention accordée : Le montant accordé était de 5000 €

Objectifs poursuivis : Le centre régional des arts du cirque de Lomme propose une programmation circassienne éclectique ouverte à tous. Notre programmation est constituée de spectacle de jeunes artistes issus de nos formations. Nous défendons un cirque local et privilégions les spectacles à faible coût carbone. La ville de Lomme est une aide précieuse pour la diffusion des spectacles de cirque sur son territoire. Ainsi, notre proposition artistique peut aller au-delà de l'enceinte de notre chapiteau et se reprendre dans les différents quartiers de la ville.

Notre intention première est de diffuser la culture circassienne au plus grand nombre. Par le biais de spectacle variés, nous souhaitons faire ressortir l'éventail artistique du cirque de création. Casser les codes de l'imagerie populaire du cirque.

Nous voulons rendre accessible la culture circassienne en proposant une programmation avec une politique tarifaire abordable. Ainsi l'aide de la ville de Lomme, nous permet de proposer des spectacles gratuits ou à 5 € la place.

Le 3ème axe du projet est de faire reconnaître le cirque comme partie intégrante de la culture lommoise. Lomme est une ville de cirque. Le centre régional des arts du cirque de Lomme est connu dans le monde entier. Tous les petits Lommois pratiquent les activités circassiennes. A l'école. Les habitants de la ville sont attachés à leur école de cirque. Il semble naturel de faire sortir les spectacles du chapiteau pour aller à la rencontre des Lommois.

Moyens mis en œuvre : Nous mettons à disposition des équipes artistiques les moyens techniques et logistique pour la bonne réalisation des spectacles. Nous accueillons les spectateurs dans des lieux dédiés au spectacle. Les moyens humains représentent des moyen non négligeables. Une équipe de salariés travaille au projet ainsi qu'une équipe de bénévoles

Date du projet sur la ville de Lomme : de février 2023 à Décembre 2023

18 février 2023: HOME de la Cie Triffis + action de médiation

18 mars 2023 Piste ouverte : Spectacle de nos élèves des formations d'artistes

2 avril 2023 : Wahou de la Cie é seconde

29 avril 2023 : Les 3èmes année en piste Spectacle de nos élèves en insertion professionnelle

12 mai 2023 : Passer entre Cie Tourne au sol (spectacle hors ville de Lomme)

23 mai 2023 : A contresns Duo Rattrape (spectacle hors de la ville de Lomme)

27 mai 2023: A définir accueil des rencontres régionales

17 juin 2023 : Le championnat d'aquatisme (à confirmer)

Octobre 23 : Rêves Party (Eloise Bonnaud) date à définir

Novembre 23 : Flâneurs Denisse et Yerko date à définir

Novembre 23 : Piste ouverte à définir

Informations spécifiques de la demande

Thématique : Lomme - Culture/Vie associative

Zone géographique : Le projet se concentre sur la ville de Lomme et peut se décliner à différents endroits de la ville.

Coût total de l'action : 45 369,00 €

Indicateurs d'évaluation : Le premier indicateur est la jauge public. Le nombre de spectateurs est déterminant pour avoir les outils quantitatifs. Toutefois, nous aimons avoir des retours à chaud des spectateurs à la sortie des spectacles ou à froid, sur les réseaux sociaux par exemple.

Autres partenariats de l'association : drac, région, MEL, fond propre

Liste des pièces du dossier

Pièces administratives		
Pièce du dossier	Etat	Date de dépôt
Attestation de souscription au Contrat d'engagement républicain du décret 2021-1947	Reçue	19/10/2022
Le Procès Verbal de la dernière Assemblée Générale	Reçue	19/10/2022
Le Budget Prévisionnel de l'organisme de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée	Reçue	22/10/2021
L' (les) attestation (s) d'assurance	Reçue	11/10/2022
Dernière Déclaration Sociale Nominative (ex DADS) et dernier organigramme, ou déclaration sur l'honneur que l'organisme n'emploie pas de salarié	Reçue	19/10/2022
Les statuts en un seul exemplaire (pour toute première demande, ou en cas de changements)	Reçue	22/10/2021
La liste actualisée des personnes composant le Conseil d'Administration et le bureau	Reçue	11/10/2022
Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET	Reçue	11/10/2022
Les documents comptables de l'exercice N-1 : bilan, compte de résultat, annexes détaillés et rapport du commissaire aux comptes le cas échéant	Reçue	11/10/2022
La Charte d'engagements des associations subventionnées, signée par le Représentant légal	Reçue	19/10/2022
Le plus récent rapport d'activité approuvé	Reçue	11/10/2022

Pièces de fond du dossier		
Pièce du dossier	Etat	Date de dépôt
Le Budget Prévisionnel de l'action/du projet	Reçue	27/10/2022
En cas de renouvellement de la subvention, le compte rendu financier de l'action subventionnée	Non prévue	
Délégation de signature/Pouvoir donné par le représentant légal de l'organisme	Non prévue	
Appel à projets – Délégation PH	Non prévue	
Devis de l'animation commerciale	Non prévue	
Bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'événement subventionné	Non prévue	

DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2022

INTITULE DE LA DEMANDE : APPEL A PROJET - FURIOUS CIRKUS ACTE 2

CODE DU DOSSIER DE LA DEMANDE : EX010879

TYPE D'AIDE : Culture et Patrimoine - Projet

NATURE DE LA DEMANDE : Première demande

DATE DE DEPOT DE LA DEMANDE: 18 décembre 2022.....

MONTANT DEMANDÉ : 1 500,00 €

OBJET DE LA DEMANDE : Festival de Musiques Extrêmes dans l'objectif de faire découvrir
cette grande communauté. Jumelé aux arts du cirques et avec la
participations d'associations Lommoise (musique, cirque;
photographie)

CALENDRIER DU PROJET : 22 Avril 2023

AFFAIRE SUIVIE PAR : Lionel DELECROIX

ETAT DU DOSSIER : En cours d'instruction

IDENTIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION

NOM DE L'ASSOCIATION : LA FABRIK DU BIZARRE

SIGLE :

Adresse du siège social : Pôle Associatif Michelet 112 rue du XXème Siècle
Non

Code postal : 59160 Commune : LOMME

Tél. : 0613287190..... Fax. :

Courriel : vincentdupire1@gmail.com

Site internet :

N° SIRET : 88950204300017

Objet social :

Adresse de correspondance :

PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Présentation du bureau de votre association

Titre	Nom	Prénom	Téléphone	Courriel
Trésorier	DUEZ	Laurent		comptabilite@lafab rikdubizarre.fr
Président	BIERNACKI	Harold		
Secrétaire	HAUDEGOND	Vincent		

Agréments administratifs de votre association

Type d'agrément	Attribué par	En date du

Moyens humains de votre association

Type de membre	Nombre de membres	Montant total des cotisations (en €)
Adhérents	25,00	10,00

DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

Informations générales de la demande

Personne responsable du dossier : Monsieur Laurent DUEZ

Informations spécifiques de la demande

Descriptif synthétique du projet et impacts attendus

Description du projet : Dans un univers concurrentiel où la présence dans les Hauts-de-France de festivals Metal est déjà importante (In Theatrum Denonium, Betizfest, Raismes Fest, Tyrant Fest), l'originalité du festival repose sur une programmation orientée sur la découverte et sur les à-côtés qui sont proposés.

Un festival, oui mais pas que. De la musique, oui mais pas que.

Le FurioUs CirKus veut étonner, émouvoir et surtout proposer une parenthèse, où la convivialité et le mot d'ordre principal.

Pour l'acte II, la volonté affirmée est plus que jamais de confirmer le succès de la première édition en proposant 5 à 6 groupes dont 2 ou 3 régionaux car il nous tient à cur de promouvoir la scène Métal

régionale et de mettre en avant ses qualités, sa richesse et sa diversité.

Dans le cadre de la promotion de la scène métal régional le principe du trampoline est d'assurer la sélection d'un groupe régional qui ouvrira le set lors du Furious Cirkus 2.

La sélection se déroulerait à Beaulieu à travers mini festival de 3 à 5 groupes qui pourrait être programmer en janvier ou février.

Objectifs du projet : Axe 1 : Faire découvrir au plus grand nombre et notamment aux habitants de LOMME, la musique Métal et les membres de sa communauté.

Axe 2 : Mêler 2 univers parallèle et pourtant si proche que sont le Métal et le Cirque, ou Barnum, ce que nous avons réalisé avec l'acte 1 et que nous voulons totalement lier dès cette année en renforçant cela par un décorum immersif.

Axe 3 : faire de ce moment une fête pour les associations lommoise avec des interventions parfois décalé mais toujours pertinente en pleine de magie (photographies, arts du spectacle et du cirque, musique (accordéons ...)

Indicateurs du projet : Billetterie : la billetterie Web est doté d'un outil d'analyse puissant.

Nous avons également des outils d'analyse des retours sur les réseaux sociaux qui vont être utilisé (site internet, facebook twitter notamment)

Dates du projet : 22 Avril 2023

Type de projet : Création

Projet Création

Champ artistique concerné : Le festival va principalement se baser sur la musique mais également les arts visuels pour la partie circassienne.

Calendrier du projet : 22 Avril 2023

Moyens mis en oeuvre : Musique : 6 groupes dont 3 professionnels

Technique : 5 à 6 techniciens (son, lumière notamment)

Bene voles : 40 benevoles de l'association pour l'organisation depuis septembre 2022 et le jour de l'opération

Sécurité : 6 agents de sécurité, formés incendie seront présent (société professionnelle sous traitante)

Sécurité civile : une équipe de 3 a 4 personnes avec le camion totalement équipé sera présente.

Diffusion du projet Création : La billetterie sera mise en action a partir de mi janvier, avec un système de pré vente a tarif privilégié. Cette billetterie est doté d'un outil d'analyse puissant qui va nous permettre d'analyser la venu des spectateurs.

Des interventions régulière et rapprochés sur les réseaux sociaux avec des relais au sein de nombreux intervenants + le relais des groupes présents au festival.

Affichage : Affichage 2 mois avant le festival et distribution de Flyers lors de festivals ou concerts dans le secteur Nord - Pas de calais.

Ancrage territorial : Parce que le FurioUs Cirkus, c'est également plus qu'un festival, nous allons poursuivre sur la voie de la première édition en faisant de Beaulieu un véritable barnum où s'entrecroisent Metal, Arts du cirque, Arts graphiques ..

Pour l'acte II, la volonté affirmée est plus que jamais de confirmer le succès de la première édition en proposant 5 à 6 groupes dont 2 ou 3 régionaux car il nous tient à coeur de promouvoir la scène Metal régionale et de mettre en avant ses qualités, sa richesse et sa diversité.

Action culturelle et de proximité : Pour ce faire, nous souhaitons renouveler et approfondir le partenariat avec le Centre Régional des Arts du Cirque et diversifier les interventions en faisant appel à d'autres prestations scéniques : Harmonie, Danse, etc.

Le projet de création d'un tremplin régional à Beaulieu, en préambule au festival, est également un axe de développement qui sera poursuivi pour l'acte II.

Après l'expérience de la « FurioUs Expo , nous souhaitons également reconduire le mix des cultures avec cette année, le lancement du « FurioUs Cirkus PiCs .

Ce nouvel événement consiste en une exposition de photos prises par des « graines de photographes

ou des photographes avertis.

Un jury composé de membres de la Fabrik du Bizarre, d'Intermac et d'élus locaux procédera à l'élection du meilleur cliché du festival.

En parallèle, nous poursuivrons le partenariat avec l'association « Intermac ».

Dans le cadre de la promotion de la scène metal régional le principe du trampoline est d'assurer la sélection d'un groupe régional qui ouvrira le set lors du Furious CirKus 2.

La sélection se déroulerait à Beaulieu à travers mini festival de 3 à 5 groupes qui pourrait être programmer en janvier ou février.

Projet Culture et proximité

-

Projet Animation et Valorisation du Patrimoine

Cadre artistique et culturel du projet :

Calendrier du projet Patrimoine :

Moyens mis en œuvre projet Patrimoine :

Ancrage territorial projet Patrimoine :

Action culturelle projet Patrimoine :

Projet Politique mémorielle

Cadre artistique et culturel du projet :

Moyens mis en œuvre :

Ancrage territorial :

Action culturelle du projet :

Pratiques numériques des images et médias

Champ(s) concerné(s) et outil(s) numérique(s) employé(s) (artistique: cinéma, vidéo, image animée et/ou médiatique : web, print etc) cadre artistique et culturel du projet :

Calendrier du projet (durée prévisionnelle globale, détail planning des séances, temps de restitution, volumes horaires) moyens mis en œuvre projet :

Quartier(s) concerné(s) :

Partenaires locaux (équipements culturels, sociaux, éducatifs, sportifs etc.) :

Public mobilisé (Tranche d'âge, établissement/structure de provenance du dit public) :

Modalités de mobilisation du public et contexte (structures socio-éducatives, mode d'engagement, co-construction etc.) :

Intervention(s) professionnelle(s) (personnes mobilisées, mode d'intervention, contenu délivré) :

Mesures engagées en faveur de la parité femme/homme :

Informations particulières

Coût total de l'action : 27 700,00 €

Convention autres organismes publics :

Nom du titulaire de la licence :

Qualité du titulaire de la licence :

N° licence 1 : 0

N° licence 2 : 0

N° licence 3 : 0

Liste des pièces du dossier

Pièces administratives		
Pièce du dossier	Etat	Date de dépôt
Pièces justificatives des actions/événements subventionnés (copies de factures, etc., à joindre après l'action/l'évènement)	Non prévue	
Attestation de souscription au Contrat d'engagement républicain du décret 2021-1947	Reçue	04/10/2022
Le Procès Verbal de la dernière Assemblée Générale	Reçue	18/12/2022
Le Budget Prévisionnel de l'organisme de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée	Reçue	24/10/2021
L' (les) attestation (s) d'assurance	Reçue	18/12/2022
Dernière Déclaration Sociale Nominative (ex DADS) et dernier organigramme, ou déclaration sur l'honneur que l'organisme n'emploie pas de salarié	Reçue	24/10/2021
Récépissé de déclaration en Préfecture	Non prévue	
Les statuts en un seul exemplaire (pour toute première demande, ou en cas de changements)	Reçue	24/10/2021
La liste actualisée des personnes composant le Conseil d'Administration et le bureau	Reçue	18/12/2022
Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET	Reçue	24/10/2021
Les documents comptables de l'exercice N-1 : bilan, compte de résultat, annexes détaillés et rapport du commissaire aux comptes le cas échéant	Reçue	24/10/2021
La Charte d'engagements des associations subventionnées, signée par le Représentant légal	Reçue	24/10/2021
Le plus récent rapport d'activité approuvé	Reçue	18/12/2022

Pièces de fond du dossier		
Pièce du dossier	Etat	Date de dépôt
Rapport d'activité de l'action/du projet N-1 (en cas de renouvellement)	Non prévue	
Délégation de signature/Pouvoir donné par le représentant légal de l'organisme	Non prévue	
Budget Prévisionnel et Compte-Rendu financier du projet	Reçue	18/12/2022
Liste exhaustive des aides et concours	Reçue	18/12/2022
Projet artistique et culturel détaillé	Reçue	18/12/2022
Détail des effectifs	Reçue	18/12/2022
Copie du récépissé de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles	Non prévue	



DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2023

INTITULE DE LA DEMANDE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNEL

CODE DU DOSSIER DE LA DEMANDE : EX010614

TYPE D'AIDE : Fonctionnement

NATURE DE LA DEMANDE : Première demande

DATE DE DEPOT DE LA DEMANDE: 10 novembre 2022

MONTANT DEMANDÉ : 5 000,00 €

OBJET DE LA DEMANDE : SEJOUR EN DORDOGNE DE 3 JOURS POUR CONCERT D
ACCORDEON

AFFAIRE SUIVIE PAR : Lionel DELECROIX

ETAT DU DOSSIER : En cours d'instruction

IDENTIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION

NOM DE L'ASSOCIATION : LES ACCORDEONISTES LOMMOIS

SIGLE :

Adresse du siège social : Avenue de La République-Hôtel de Ville
Espace "les Tisserands" Lomme

Code postal : 59160 Commune : LOMME

Tél. : 0681609759 Fax. :

Courriel : accordeonisteslommois@orange.fr

Site internet :

N° SIRET : 45320855500012

Objet social : Initiation et perfectionnement musical de ses membres à l'accordéon.....

Adresse de correspondance :

PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Présentation du bureau de votre association

Titre	Nom	Prénom	Téléphone	Courriel
Secrétaire	MALAPEL	MARIE CHRISTINE	0320930174	
Trésorière	DANCE	JEANNE MARIE		
Trésorière	LALLEMAND	Stéphanie		
Président	PYNSON	Jean-Claude	0751697943	jcp1759@hotmail.com

Agréments administratifs de votre association

Type d'agrément	Attribué par	En date du

Moyens humains de votre association

Type de membre	Nombre de membres	Montant total des cotisations (en €)
Adhérents lillois	5,00	30,00
Adhérents lommois	15,00	30,00

DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

Informations générales de la demande

Personne responsable du dossier : Monsieur Jean-Claude PYNSON

Description du projet : SEJOUR EN DORDOGNE DE 3 JOURS POUR CONCERT D ACCORDEON

Objectifs poursuivis : CONCERT D ACCORDEON

Public bénéficiaire du projet : MUNICIPALITE ET HABITANTS DE LA VILLE

Moyens mis en œuvre : COURRIER ET APPEL TELEPHONIQUE ENTRE LA REFERENTE DU PROJET ET LE PRESIDENT DES ACCORDEONNISTES LOMMOIS

Autres observations :

Informations spécifiques de la demande

Thématique : Lomme - Culture/Vie associative

Zone géographique : DORDOGNE

Indicateurs d'évaluation : 5000 EUROS qui correspond au déplacement de 30 musiciens et

accompagnants

Autres partenariats de l'association :

Liste des pièces du dossier

Pièces administratives		
Pièce du dossier	Etat	Date de dépôt
Attestation de souscription au Contrat d'engagement républicain du décret 2021-1947	Reçue	26/10/2022
Le Procès Verbal de la dernière Assemblée Générale	Reçue	26/10/2022
Le Budget Prévisionnel de l'organisme de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée	Reçue	25/10/2020
L' (les) attestation (s) d'assurance	Reçue	26/10/2022
Dernière Déclaration Sociale Nominative (ex DADS) et dernier organigramme, ou déclaration sur l'honneur que l'organisme n'emploie pas de salarié	Non prévue	
Les statuts en un seul exemplaire (pour toute première demande, ou en cas de changements)	Reçue	02/10/2017
La liste actualisée des personnes composant le Conseil d'Administration et le bureau	Reçue	26/10/2022
Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET	Reçue	26/10/2022
Les documents comptables de l'exercice N-1 : bilan, compte de résultat, annexes détaillés et rapport du commissaire aux comptes le cas échéant	Reçue	25/10/2020
La Charte d'engagements des associations subventionnées, signée par le Représentant légal	Reçue	02/10/2017
Le plus récent rapport d'activité approuvé	Reçue	04/10/2017

Pièces de fond du dossier		
Pièce du dossier	Etat	Date de dépôt
Fiche Projet Famille-Parentalité	Non prévue	
Récapitulatif des contributions en nature et des subventions demandées à la Ville (thématique Habitat/Logement)	Non prévue	
Fiche projets qualitatifs Education	Non prévue	
Centres sociaux et associations agréées - Axes prioritaires jeunesse	Non prévue	
Budget prévisionnel (et compte-rendu financier N-1 si renouvellement) de l'action 1	Reçue	10/11/2022
Budget prévisionnel (et compte-rendu financier N-1 si renouvellement) de l'action 2	Non prévue	
Budget prévisionnel (et compte-rendu financier N-1 si renouvellement) de l'action 3	Non prévue	
Budget prévisionnel (et compte-rendu financier N-1 si renouvellement) de l'action 4	Non prévue	
Bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action subventionnée 1	Non prévue	
Bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action subventionnée 2	Non prévue	
Bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action subventionnée 3	Non prévue	
Bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action subventionnée 4	Non prévue	

Critères de subventionnement des associations sportives lommoises (thématique Lomme-Sports)	Non prévue	
---	------------	--